



UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL

Le 28 novembre 2024
à Forges-les-Eaux

Mr le Président, Pascal Le Brun,

Nous nous permettons de vous écrire suite à l'adhésion de Mr Ludovic HENRIET auprès de notre association.

Celui-ci est venu vers nous afin de nous transmettre votre requête auprès de l'EARL SAINT JOUARRE, en ce qui concerne le remboursement de l'avance de trésorerie du CNIEL, suite aux répercussions de l'incendie de LUBRIZOL sur son exploitation, et la perte de lait (jeté par obligation sanitaire).

Dans un courrier du 15 juin 2023, le CNIEL lui réclame la somme de 5.034,03 € correspondant à cette avance de trésorerie de l'époque, alors même qu'il n'a perçu à ce jour aucune indemnisation de l'industriel.

Nous ne sommes pas surpris que Mr Ludovic Henriet et son père n'aient pas saisi le FMSE et EXETECH, car avouons-le, la charge administrative pour remplir les dossiers pour obtenir les « Fonds de Solidarité Lubrizol » était une lourde épreuve pour les petits paysans, surtout s'il ne disposait pas d'une aide-comptable à la hauteur.

Mais surtout, Mr Jean Marc Henriet, père, était sous chimiothérapie lors de la période de sollicitation de ces fonds, et avouons-le, pour lui et son fils, d'autres préoccupations vitales et prioritaires étaient de mise. Rappelons que son père est malheureusement décédé en mars 2020, des suites de cette longue maladie qui l'a tant accaparé moralement et physiquement. Cela est une triste réalité qui peut largement expliquer l'inexistence de leur démarche.

Nous pouvons comprendre que vous souhaitiez récupérer cet argent, mais Mr Ludovic HENRIET est-il la bonne cible ? Il risque effectivement d'être gravement mis en difficulté financière par ce remboursement global et compliqué.

Or, il ne faut pas oublier qui est le fautif de cette situation. Peut-être son père et lui-même auraient-ils dû faire preuve de ténacité face à un dossier conséquent pour obtenir gain de cause auprès de Lubrizol, nous vous l'accordons. Mais à vrai dire, qui met Mr Henriet dans cette délicate situation financière : LUBRIZOL.

Rappelons que cette entreprise a été remboursée rubis sur l'ongle de ses pertes par leurs assurances de près de 200 millions d'euros... Et l'on réclame à Mr Henriet la somme de 5034,03 € parce que Mr Jean Marc Henriet, gravement malade, et Mr Ludovic Henriet sévèrement touché par l'état de son père et son accompagnement thérapeutique, n'ont pas su s'imposer réellement face à un pollueur pour réclamer leurs pertes.

Plusieurs questions se posent :

- Que font les responsables politiques locaux et nationaux qui avaient promis que chaque paysan toucherait l'indemnisation de leurs pertes jusqu'au dernier euros ?
- Le CNIEL et la chambre d'agriculture sont-ils parties civiles en justice face à l'industriel pour réclamer ces factures, ou ne serait-ce que pour demander réparation face au coût et à la charge de travail engendrée par cette catastrophe ?
- Doit obliger le fils à rembourser ou le pollueur ?
- Ou du moins, ne doit-on pas attendre une condamnation (ou une relaxe) de l'industriel pour réclamer la somme avancée ?
- Pourquoi ne pas accepter au moins un étalement de ce remboursement sur 5 à 10 ans pour ne pas asphyxier sous les dettes Mr Henriet ?

Il faut donc trouver une véritable solution plutôt que de mettre Mr Ludovic Henriet dans une crise financière pour laquelle il n'est réellement responsable en rien.

Le pollueur devra être le payeur, nous a-t-on martelés aux premières heures de la catastrophe, aux plus hautes sphères de l'état. Faisons donc en sorte que Mr Ludovic Henriet ne fasse pas partie de ces petits paysans non syndiqués que tout le monde a oublié sur le bord du chemin de terre.

En attente d'une réponse constructive de votre part, nous mettons en copie de ce courrier, les différents élus et responsables administratifs de notre département.

Veillez agréer, Monsieur Le Brun, nos salutations distinguées.

Mr Bruno LECLERC, Président de l'UVL

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, appearing to be the name 'Bruno Leclerc'.

Union des Victimes de Lubrizol

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com / Tél : 06.11.31.13.17